

DIALOGUE DIRECT INTER IVOIRIEN
TROISIEME REUNION DU
COMITE D'EVALUATION ET D'ACCOMPAGNEMENT
Ouagadougou, le 14 janvier 2008

COMMUNIQUE FINAL

A l'invitation de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, Facilitateur du Dialogue direct inter ivoirien, la troisième réunion du Comité d'évaluation et d'accompagnement de l'Accord Politique de Ouagadougou s'est tenue à Ouagadougou le 14 janvier 2008. Ont pris part à cette importante rencontre les représentants des Parties signataires de l'Accord, les membres de l'Organe consultatif international (OCI) et Monsieur Guillaume SORO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.

A l'ouverture des travaux, le Facilitateur a remercié les participants pour leur présence effective à la troisième réunion du Comité d'Evaluation et d'Accompagnement. Il a félicité les membres du Comité pour la constance de leur engagement et de leurs efforts remarquables en vue de consolider davantage le processus conduisant à la paix et à la stabilité en Côte d'Ivoire.

S'adressant aux membres de l'Organe consultatif international, il a exprimé sa reconnaissance pour l'intérêt qu'ils ont toujours manifesté pour la mise en œuvre efficiente de l'Accord Politique de Ouagadougou. Se réjouissant des progrès notables enregistrés dans la mise en œuvre dudit Accord, il a salué l'esprit d'ouverture et la volonté de paix de tous les acteurs de la scène politique ivoirienne. Le Facilitateur a une fois de plus souligné le rôle éminent joué par l'Organisation des Nations Unies, les Institutions internationales et toute la communauté internationale en vue d'apporter leur précieux concours au règlement définitif de la crise en Côte d'Ivoire.

Après l'examen et l'approbation de l'ordre du jour de la réunion, le Comité a entendu successivement les interventions de Monsieur Alcide DJEDJI, chef de la délégation de la Présidence de la République de Côte d'Ivoire et de Monsieur Alain LOBOGNON, chef de la délégation des Forces Nouvelles, celles du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies qui ont fait le bilan de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires. Le Premier Ministre a présenté les actions menées par son Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires. Il s'est réjoui de ce que le processus de paix en Côte d'Ivoire a atteint un point de non retour.

Le Comité s'est réjoui de l'amélioration continue du climat politique en Côte d'Ivoire et de l'adhésion générale du Peuple ivoirien et des forces politiques ivoiriennes au processus de paix engagé par l'Accord politique de Ouagadougou. Il a salué la signature, le 28 novembre 2007, des accords complémentaires qui ont permis d'arrêter un nouveau chronogramme et d'adopter des modalités consensuelles pour l'accélération de la mise en œuvre des opérations prévues dans l'Accord politique de Ouagadougou. Il a félicité le Gouvernement Ivoirien pour les efforts déployés dans la mise en œuvre de l'Accord et pour sa détermination à mener le processus de paix à son terme. Il a souligné la nécessité d'accorder la priorité au processus électoral.

Au titre du processus d'identification, le Comité a exprimé sa satisfaction quant à l'annonce du déploiement des équipes des audiences foraines. Il a noté les efforts déployés par le Gouvernement en vue de la reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits et de l'établissement des nouveaux titres d'identité en Côte d'Ivoire, sur la base d'un mode opératoire consensuellement établi. Le Comité a été informé de la préparation d'un programme humanitaire d'inscription à l'état civil des enfants de 0 à 13 ans de la part de la Communauté de Sant'Egidio.

Au titre du processus électoral, le Comité a salué la nouvelle échéance électorale fixée par le troisième Accord complémentaire du 28 novembre 2008, ainsi que la désignation de l'opérateur technique pour les opérations d'identification et d'inscription sur la liste électorale. Il a souhaité que le Gouvernement élabore des modalités de collaboration consensuelles et précises entre la CEI, l'opérateur technique désigné, l'INS, la CNSI et l'ONI. Les membres de l'Organe Consultatif International (OCI) ont insisté sur l'importance d'une certification a priori et a posteriori par l'ONU conformément aux dispositions de la résolution 1765 (2007) dans toutes les étapes du processus électoral, afin de garantir l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques, conformes aux normes internationales. Il a encouragé le Facilitateur à jouer pleinement son rôle d'arbitrage dans toutes les étapes du processus de paix. Le Facilitateur a souhaité que les Nations Unies puissent, en collaboration avec le gouvernement, élaborer des paramètres et un mode opératoire de certification du processus électoral.

Au titre des Forces de Défense et de Sécurité, les membres du Comité d'évaluation et d'accompagnement ont noté avec satisfaction le démarrage, conformément au délai prévu dans le troisième Accord complémentaire, des opérations de regroupement et de démantèlement des milices, ainsi que l'adoption des textes relatifs au Service civique et l'appel à candidature pour le recrutement du personnel. Ils se sont également félicités de la décision du Gouvernement de verser l'allocation forfaitaire mensuelle des soldats regroupés, dont le versement effectif a commencé en décembre 2007.

Le Facilitateur a informé les membres de l'OCI des propositions qu'il a soumises aux Parties à l'Accord politique de Ouagadougou en vue du règlement définitif des questions relatives aux quotas d'intégration d'éléments des Forces Armées des Forces Nouvelles dans la nouvelle Armée Nationale et aux grades des militaires des Forces Nouvelles.

Le Comité a insisté sur la nécessité de renforcer les mesures de sécurisation du processus de paix et a lancé un appel aux parties en vue de la mise à la disposition du Centre de Commandement Intégré (CCI) les éléments prévus par le troisième Accord complémentaire. Il a, par ailleurs, souhaité l'implication de la communauté internationale et sous-régionale dans la sécurisation du processus de paix.

Au titre de la Restauration de l'Autorité de l'Etat et du Redéploiement de l'Administration sur l'ensemble du Territoire National, les membres du Comité d'évaluation et d'accompagnement se sont réjouis des progrès réalisés dans le redéploiement de l'administration fiscale et douanière dans les zones Centre, Nord et Ouest du pays.

Au titre des Mesures visant à consolider la réconciliation Nationale, la paix, la sécurité et la libre circulation des personnes, le Comité s'est réjoui des actes symboliques posés par des personnalités politiques, religieuses et de la société civile qui ont eu un réel impact positif sur le retour de la confiance. Il a, en outre, relevé l'intensification des patrouilles mixtes et la réduction des check points, ce qui contribue à la reprise des activités économiques.

Le Comité a longuement discuté de la question du financement du processus de paix en Côte d'Ivoire. Il a noté la disponibilité de la Communauté internationale, en particulier des Nations Unies et des partenaires bilatéraux et multilatéraux, à participer, aux côtés du Gouvernement de Côte d'Ivoire, au financement des différentes opérations.

Les membres de l'Organe Consultatif International ont insisté sur la nécessité de planifier et de budgétiser rigoureusement les actions prévues dans l'Accord politique de Ouagadougou et son annexe. En conséquence, le Gouvernement ivoirien à impliquer davantage les partenaires bilatéraux et multilatéraux aux travaux préparatoires des élections. Ils ont aussi insisté sur la nécessité d'assurer une plus grande coordination.

S'appuyant sur l'amélioration reconnue de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire, le Facilitateur a interpellé le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies sur la nécessité de revoir l'indice sécuritaire de la Côte d'Ivoire. Dans la perspective de l'apaisement de l'élection présidentielle, il a lancé aux parties signataires de l'Accord politique de Ouagadougou, à l'ensemble de la classe politique ivoirienne et à la presse nationale et internationale, un appel pour le stricte respect du code de bonne conduite contenu dans l'Accord.

Le Comité s'est félicité de la convocation, par le Facilitateur, d'une réunion du Cadre Permanent de Concertation (CPC) le 24 janvier 2008 et a rappelé l'importance de promouvoir un dialogue inclusif et la nécessité pour les forces politiques ivoiriennes d'œuvrer de concert dans le cadre unique de l'Accord politique de Ouagadougou.

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion à Ouagadougou au cours du mois de février 2008.

Avant de lever la séance, le Facilitateur a réitéré ses remerciements à tous les participants pour leur contribution à l'avancée du processus de paix en Côte d'Ivoire. Il a encouragé les parties à poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou pour la tenue effective de l'élection présidentielle, conformément au délai prévu par le troisième Accord complémentaire.

Fait à Ouagadougou, le 14 janvier 2008